

**À NOUS
RETOURNER !**

DOSSIER D'INSCRIPTION

INFORMATIONS CONCERNANT L'ELEVE !

NOM : PRENOM :

Né(e) le :/...../..... Sexe : M F

Documents à Fournir.	
<input type="checkbox"/>	A Bulletin d'Adhésion.
<input type="checkbox"/>	B Autorisation & Droit à l'Image.
<input type="checkbox"/>	C Choix des Cours
<input type="checkbox"/>	D Certificat Médical
<input type="checkbox"/>	E Règlement Intérieur

Rejoindre l'AGJ74 en 3 Etapes sur Internet !	
<input type="checkbox"/>	Etape 1 Création de mon Compte !
<input type="checkbox"/>	Etape 2 Prendre ma Licence en Ligne !
<input type="checkbox"/>	Etape 3 Joindre ma Demande de Licence au Club !

CADRE RESERVE AU CLUB

Paiement	Espèce	Chèque	Réduction Famille	Nombre Paiement (en 3x Maximum)			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		X	€	€	€

Montant Libre	* DONATION CLUB ! (Règlement à part / Voir document ci-joint)	<input type="checkbox"/>	€
---------------	---	--------------------------	---

- Seuls les dossiers complets seront validés !

**À NOUS
RETOURNER !**

A Bulletin d'Adhésion.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Parent ou Tuteur légal (Seulement pour les Mineurs)

NOM : **PRENOM :**

Adresse :

CP : **Ville :**

Adresse Email :

Tel Domicile :

Tel Portable 1 ; **Tel Portable 2 :**

Tel Prof. 1 : **Tel Prof. 2 :**

B Autorisation & Droit à l'Image.

Pour les Mineurs, Nom et Prénom du Parent ou du Représentant Légal.

Je soussigné(e)

autorise mon enfant

a participer durant la saison sportive, aux différentes manifestations du club, sous la responsabilité des enseignants ou représentants du club. J'autorise l'encadrement à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident, y compris l'anesthésie générale.

J'autorise le club à diffuser mon image ou celle de mon enfant dans le cadre des démarches de communication.

Le club est susceptible de mettre à jour ses pages Internet (Site du Club, Facebook et YouTube) ou de créer des Outils de Communication avec des Photos ou des Vidéos d'adhérents dans l'exercice de la pratique de leur Sport ou toute autre Activité pouvant illustrer la vie du Club.

A le / /

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Les Parents ou Tuteur Légal

Les Horaires

Né en :

Aménagement des Cours possible si accord du Professeur

<input type="checkbox"/>	2014 1 Cours par Semaine	Mercredi	14h45 à 15h30	
<input type="checkbox"/>	2013 1 Cours par Semaine	Mercredi	15h30 à 16h15	
<input type="checkbox"/>	2011 & 2012 2 Cours par Semaine	Lundi Mercredi	17h15 à 18h30 13h30 à 14h45	
<input type="checkbox"/>	2009 & 2010 2 Cours par Semaine	Mercredi Vendredi	16h15 à 17h30 17h00 à 18h15	
<input type="checkbox"/>	2008 & 2007 3 Cours par Semaine	Lundi Mercredi Vendredi	18h30 à 19h30 17h30 à 19h00 17h30 à 19h00	GROUP' ESPOIR sur sélection
<input type="checkbox"/>	2006 & 2005 3 Cours par Semaine	Lundi Mercredi Vendredi	18h30 à 19h30 17h30 à 19h00 19h00 à 20h45	GROUP' ESPOIR sur sélection
<input type="checkbox"/>	ADOS/ADULTES 3 Cours par Semaine	Lundi Mercredi Vendredi	18h30 à 19h30 19h00 à 20h45 19h00 à 20h45	Préparation aux KATAS Cours ouvert à tous les Clubs !
	C.P.S au Dojo Départemental		20h00 à 21h30	Les 1 ^{er} Vendredi de Chaque Mois

Les Tarifs

Comprenant (Licence – Assurance – Cotisation)

2013 & 2014	185€	<input type="checkbox"/>	Réduction Famille
1 Cours par Semaine	Réduction		(sur la Base de la Cotisation)
			2 ^{ème} Personne -10€ <input type="checkbox"/>
De 2012 à ADULTES	235€	<input type="checkbox"/>	3 ^{ème} Personne -20€ <input type="checkbox"/>
2 ou 3 Cours par Semaine			

ATTENTION : Ce planning peut être modifié, selon les effectifs du début de saison !
L'inscription est définitive à réception du versement de la totalité de la cotisation.
Il ne sera procédé à aucun remboursement

D Certificat Médical.

- Demander à son médecin de produire un Certificat Médical avec la mention :
« **Absence de contre-indication à la pratique du Judo en compétition** ».
Ce Certificat doit être fourni au Club avant le 1er Octobre
ou 15 jours Maximum après votre Inscription.

La délivrance d'une Licence Sportive mentionnée à l'article L. 131-6 est subordonnée à la production d'un Certificat Médical daté de moins d'un An.

Article 1 : Il est demandé aux parents d'accompagner leurs jeunes enfants jusqu'au Dojo et de s'assurer de la présence de l'enseignant chargé du cours. La responsabilité de l'enseignant sur les enfants n'ait engagé qu'à l'heure où commence le cours et non 10 ou 15 minutes avant, alors qu'il est encore en pleine séance. Pour cette raison, il est demandé aux parents de ne pas laisser seul leurs enfants pendant cette durée et ceux jusqu'à ce que la séance démarre. A défaut et en cas d'accident le club décline toute responsabilité. **Il est interdit à tout élève mineur de quitter le dojo seul**, pour quelques motifs que ce soit !

Les parents doivent faire l'effort de venir récupérer leurs enfants à la fin de chaque cours, directement au dojo et en personne.

Article 2 : La pratique du judo exige le respect de quelques règles simples que les judokas doivent s'engager à suivre, dès qu'ils entrent dans les locaux mis à disposition pour notre club et a fortiori pendant les cours. Il est demandé aux enfants d'adopter un comportement correct dans les vestiaires et en tout état de cause d'éviter le chahut. Une fois en tenue, les enfants attendront le début de leur cours dans le **silence**.

Article 3 : Pour le bon déroulement des cours, chacun doit être attentif et respectueux des autres et de l'enseignant en particulier. D'une manière générale, un judoka doit suivre et garder à l'esprit le code moral du judo, et ses recommandations et n'être en aucun cas une cause de gêne ou de désagrément.

Il est rappelé que la ponctualité est un des aspects du respect des autres. Si un élève arrive en retard, ses parents ou lui-même doivent le signaler à l'enseignant avant d'intégrer le cours et ne peut donc monter sur le tapis, avant son autorisation.

Article 4 : Il est **interdit de marcher en chaussures sur les tatamis** et pieds-nus hors du tapis. Pour des raisons de sécurité, de confort et d'hygiène, Les enfants doivent avant chaque séance, attacher leurs cheveux longs, avoir les ongles propres et coupés ras et **jeter leur chewing-gum**. Mycoses ou verrues, doivent être protégées impérativement. Prévenir le professeur pour tout problème particulier. Il est formellement **interdit de fumer à l'intérieur du dojo**.

Article 5 : Le club décline toute responsabilité en cas de perte de tout objet de valeur, même confié aux enseignants.

Article 6 : Le non-respect du présent règlement intérieur pourra amener, sur décision du Bureau, des sanctions allant du simple avertissement oral ou écrit à l'exclusion temporaire ou définitive du club, signifiée par lettre précisant la nature et la gravité de la faute.

Un judoka peut-être suspendu ou exclu pour les motifs suivants :

- Matériel détérioré.
- Comportement dangereux et agressif.
- Comportement non conforme avec l'éthique du club.
- Non-respect du Règlement Intérieur.
- Propos ou actes désobligeants envers les autres judokas ou les professeurs.

Tout manquement à ce règlement sera sanctionné par l'enseignant ou les membres du comité.

Article 7 : Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont les montants sont fixés par le comité directeur. La cotisation doit être versée avant le début de l'activité.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise.

Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, ou d'exclusion d'un membre.

Une participation financière pourra être demandée lors des transports pour les compétitions.

Je m'engage également à fournir un Certificat Médical 15 jours après la date de mon Inscription.

Conditions de renouvellement du certificat médical attestant l'absence de contre-indication

En cas de renouvellement sans discontinuité de la licence fédérale, vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication en en compétition, datant de moins d'un an, et ceci tous les 3 ans.

Vous devez sur le site de la FFJDA, renseigner entre chaque renouvellement le questionnaire de santé "QS-SPORT" et attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire.

Une réponse positive à une des rubriques entraîne la nécessité de présenter un certificat médical.

Pour la FFJDA, la fréquence de présentation d'un nouveau certificat pour le renouvellement de la licence hors compétition est identique la celle en compétition, soit tous les 3 ans.

Voici quelques consignes pour que vos enfants pratiquent correctement leur discipline.

Article 8 : Hygiène Tous les élèves doivent être munis **d'une paire de claquettes**, pour pouvoir circuler autour du tapis ainsi qu'aller aux toilettes (et non dans leurs chaussures **ou pieds nus**). En cas de mycoses, porter des chaussettes propres et prévenir l'enseignant en début de cours.

- Pour les filles, si cheveux longs, prévoir de quoi les attacher avant le cours par une tresse ou un chignon.
- Pour les petits nez qui coulent, munir nos petits sportifs de mouchoirs en papier jetables, qu'ils laisseront au bord du tatami à côté de leurs claquettes et ainsi pourront les utiliser plus facilement.
- Si certains petits judokas arrivent au dojo déjà en tenue, ils doivent alors veiller à ne pas salir leurs judogis avant leur arrivée au club, en jouant à l'extérieur dans l'herbe ou dans la terre. Les kimonos doivent être propres.
- Les mains de nos petits judokas, doivent être elles aussi propres (sans feutre, peinture ou autres) après la sortie de l'école.

Article 9 : Tenue Vous devez prendre soin de bien attacher les kimonos de vos enfants, surtout les plus petits d'entre eux. Trop souvent, **il est constaté que des élèves, avant même de démarrer le cours, ont leur pantalon mal attaché, voir pas attaché du tout**. Le temps que passent les professeurs à habiller ces élèves, est du temps perdu en enseignement pour les autres et donc **un manque de respect pour tout le monde !!!!!...**

Article 10 : Sécurité (Pour ne pas risquer de se blesser et de blesser les autres).

- Les enfants ne doivent en **aucun cas porter de bijoux sur eux**, quels qu'ils soient et aussi petits soient-ils, ainsi que montre, bracelet ou autres.
- Pour les judokates, pas de barrettes, ni de pinces, ni de piques dans les cheveux.
- Lors de période hivernale, il est toléré que les enfants puissent revêtir des sous-vêtements, mais ceux-ci doivent être dépourvus de parties métalliques ou rigides comme des boutons, fermeture-éclair, etc....
- Les ongles des mains et des pieds doivent être régulièrement coupés au plus court, toujours pour ne pas risquer de blesser les autres élèves.

Article 11 : Santé et bien-être Il est permis à nos petits sportif de goûter entre leurs sorties des classes et leurs séances de judo, mais ces derniers et leurs parents **veilleront à laisser leurs emplacement propre** sans papier ou autres détrit. La déshydratation est importante en judo, surtout lors des grandes chaleurs. Alors pensez à mettre dans leur sac de sport une bouteille ou gourde d'eau, qu'ils mettront également au bord du tatami. Par souci pédagogique, ils pourront ainsi aller boire tous ensemble et non les uns après les autres aux toilettes, en perturbant le cours. **Veillez également penser à les récupérer après chaque séances.**

- Pour les plus petits qui ne peuvent aller aux toilettes sans la présence d'un adulte, **un passage par ceux-ci avant le début des cours nous semblent indispensables**. L'enseignant étant le plus souvent seul pendant le cours, il ne peut donc laisser sans surveillance tous les autres petits combattants, même pour 5 minutes. Car, si cela se répète 2 voire 3 fois dans un même cours, cela devient vite ingérable. Sans compter l'accident en plein cours et ces conséquences (pas de change et le malaise pour notre petit tigre).

Je soussigné(e)déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club et m'engage à le respecter et le faire respecter par mon (mes) enfant(s).

Ale/...../.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Les Parents ou Tuteur Légal

Le ou les Enfant(s)